

Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.Financelmmo.com

Le Prêt Paris Logement (PPL)

- 1** Généralités sur le PPL.
- 2** Qui peut en bénéficier ?
- 3** Conditions pour bénéficier de ce prêt.
- 4** A quel montant avez-vous droit ?
- 5** Remboursement et taux d'intérêts du PPL.
- 6** Quelles sont les banques proposant le Prêt Paris Logement ?
- 7** En résumé.
- 8** Questions / Réponses.

1 - Généralités sur le PPL.

Le **Prêt Paris Logement** a été mis en place en 2004 par la ville de Paris dans le but d'aider les ménages parisiens à financer l'acquisition d'un logement neuf ou ancien (avec ou sans travaux). Ce prêt à taux zéro est accordé par les banques ayant une convention avec la ville pour l'acquisition d'un logement dans Paris intra-muros et est cumulable avec le prêt à taux 0 % de l'Etat.

2 - Qui peut en bénéficier du Prêt Paris Logement ?

Toute personne étant dans l'une des situations suivantes :

- > Vivant depuis au moins 3 ans à Paris et :
 - célibataire de moins de 35 ans ;
 - en ménage dont l'emprunteur (ou co-emprunteur) est âgé de moins de 35 ans ;
 - locataire habitant, quittant un logement social pour accéder à la propriété.
- > Locataire du parc privé ayant reçu un congé pour vendre de la part de son propriétaire.
- > Acquéreur d'un logement adapté pour une personne handicapée physique qui peut être l'acquéreur lui-même ou une autre personne destinée à vivre avec lui ;
- > Agent de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (C.A.S.V.P.) ;
- > Policier de la préfecture de police ;
- > Sapeur-pompier de Paris ;
- > Personnel soignant de la fonction publique hospitalière dans les hôpitaux parisiens de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (A.P.-H.P.).

3 - Conditions pour bénéficier de ce prêt.

- > Il ne faut pas être ou avoir été propriétaire de sa résidence principale durant les deux dernières années.
- > Le logement doit être situé dans Paris « intra-muros » et l'acquéreur doit y établir sa résidence principale dans l'année de l'achat.
- > Le **Prêt Paris Logement** peut financer au maximum 50 % de l'opération et les emprunts complémentaires doivent avoir une durée minimum de 15 ans.

4 - A quel montant avez-vous droit ?

Le montant auquel vous avez droit est calculé en fonction de vos revenus et du nombre de personnes composant le ménage.

Note : Il n'y a pas de différence de montant pour une opération dans le neuf, l'ancien, avec travaux ou sans travaux.

Ces plafonds sont à comparer avec les revenus fiscaux du ménage. Le "ménage" est constitué au moment de l'émission de l'offre de l'emprunteur et de l'ensemble des personnes (non rattachées à son foyer fiscal) destinées à occuper le logement à titre de résidence principale.

Ces montants sont établis sur la base du revenu fiscal de référence de l'année N-2 (l'avant dernière année précédant l'offre de prêt). L'année de référence pour 2006 sera donc 2004.

-=- Plafonds des ressources maximums dans le cadre du PPL 0 % -=-			
Nombre de personnes constituant le ménage	Montant du prêt	Revenu fiscal maximum de référence (année N-2)	Revenu mensuel net (à titre indicatif)
1 personne	24.200 €	25.425 €	2.943 €
2 personnes	39.600 €	35.871 €	4.152 €
3 personnes	39.600 €	47.023 €	5.442 €
4 personnes	39.600 €	56.141 €	6.498 €
5 personnes et +	39.600 €	64.794 €	7.731 €

(date de dernière mise à jour : 01/04/2007)

5 - Remboursement et taux d'intérêts du PPL.

La durée :

La durée est de 15 ans par mensualités constantes.

Le taux :

Le taux d'intérêts est de 0 %.

6 - Quelles sont les banques proposant le Prêt Paris Logement ?

Les banques proposant le Prêt Paris Logement sont :

- Banques Populaires (Banque fédérale des banques populaires, BRED, BICS, Banque Populaire région nord de Paris) ;
- BNP-Paribas, Caisse d'Épargne Ile-de-France-Paris ;
- Crédit Agricole ;
- Crédit Foncier ;
- Crédit Immobilier de France Ile-de-France ;
- Crédit Industriel et Commercial (CIC) ;
- Crédit Lyonnais ;
- Crédit Mutuel ;
- Société Générale ;

-
- Compagnie de Financement Foncier ;
- Crédit Coopératif ;
- Crédit Foncier ;
- LCL ;
- Crédit du Nord ;
- Banque Postale ;
- SOFIAP (Société Financière pour l'Accession à la Propriété).

7 - En résumé.

Le **Prêt Paris Logement** a été mis en place dans le but d'aider les ménages parisiens à financer l'acquisition d'un logement neuf ou ancien (avec ou sans travaux). Prêt à taux zéro accordé par les banques ayant une convention avec la ville pour l'acquisition d'un logement dans Paris intra-muros et cumulable avec le prêt à taux 0 % de l'Etat.

Il ne faut pas être ou avoir été propriétaire de sa résidence principale durant les deux dernières années. L'acquéreur doit y établir sa résidence principale dans l'année de l'achat. Le **Prêt Paris Logement** peut financer au maximum 50 % de l'opération et les emprunts complémentaires doivent avoir une durée minimum de 15 ans. Le taux d'intérêts est nul et la durée du prêt est de 15 ans avec des mensualités constantes.

Attention : tout le monde ne pourra pas profiter de ce prêt, voir les conditions.

Le montant accordé sera calculé en fonction des revenus et du nombre de personnes composant le ménage.

8 - Questions / Réponses.

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.Financelmmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.